

## **AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli,  
Tel : 04 95 47 06 48

### **COMMUNE DE CORTE (20250)**

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, notaire à BASTIA 10, Boulevard Paoli, le 24 septembre 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de : Monsieur André CHALARIS, époux de Madame Monique VALERY, demeurant à BASTIA (20200) 10 boulevard Benoître Danesi Villa Martha. Né à CORTE (20250), le 4 septembre 1935.

A CORTE (Haute-Corse), dans un ensemble immobilier cadastré section AE n°355 lieudit RUE DU PROF SANTIAGGI d'une contenance de 00 ha 03 a 78 ca, les lots de copropriété n°47 savoir : Au premier étage, porte de droite donnant sur la rue une chambre d'environ 14,25m<sup>2</sup> donnant accès à une salle d'eau d'environ 2,85m<sup>2</sup> ; et le lot n°48 savoir : Au premier étage, porte de gauche donnant sur la cour, une chambre avec salle d'eau d'environ 15,4m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**POUR AVIS, Me Sophie THORON Notaire Officier Public**  
**Adresse mail de l'étude : [office.gauchet.thoron@notaires.fr](mailto:office.gauchet.thoron@notaires.fr)**